

Le temps, c'est de l'argent !

Saviez-vous que **vos jours CET***
ou de repos non pris pouvaient
être transformés en épargne
retraite ?

Découvrez les avantages
de monétiser de l'épargne
temps et de l'investir sur
votre Plan d'Épargne
Retraite



* si l'accord CET le prévoit.
CET : Compte Épargne Temps

Dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite multisupports CCPMA, nous garantissons le montant net investi sur le fonds euros et nous nous engageons sur le nombre de parts investi en unités de compte et non sur leur valeur. Les montants investis en unités de compte sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés financiers. Ces variations de valeurs, lorsqu'elles sont à la baisse, peuvent entraîner une perte de capital intégralement supportée par l'épargnant.

AGRICA PRÉVOYANCE - www.groupagric.com - représente CCPMA Retraite Supplémentaire (SIRET – 908 709 678 00019), société anonyme au capital social de 373 136 700 euros, régie par le Code des Assurances – Membre du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n° 493 373 682) – située au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09